

PROTÉGÉ B (une fois rempli)

ENTENTE ET ÉVALUATION DE RENDEMENT

CYCLE DE RENDEMENT : DU : 1^{er} avril 2015 AU : 31 mars 2016

PARTIE A : RENSEIGNEMENTS PERSONNELS		
NOM:	Hubert T. Lacroix	
TITRE DU POSTE :	Président-directeur général de CBC/Radio-Canada	

PARTIE B : RÉSULTATS AU CHAPITRE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES

Objectifs fondés sur le plan d'affaires de la société et s'inscrivant dans le mandat que lui confère la loi; et objectifs qui reflètent les domaines d'attention prioritaires du gouvernement.

Objectifs	Mesures de rendement	Résultats obtenus
-		



Government

Gouvernement

PROTÉGÉ B

of Canada du Canada			(une fois rempli)	
Objectifs	Mesures de rendement	Résult	ats obtenus	



Gouvernement du Canada

Objectifs	Mesures de rendement	Résultats obtenus



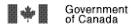
Gouvernement du Canada

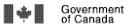
Objectifs	Mesures de rendement	Résultats obtenus

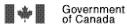


Gouvernement du Canada

Objectifs	







PROTÉGÉ B (une fois rempli)

PARTIE C: RÉSULTATS AU CHAPITRE DE LA GESTION

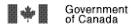
Objectifs fondés sur les priorités en matière de gestion financière; objectifs fondés sur les priorités en matière de gestion des ressources humaines; objectifs fondés sur les priorités en matière de gestion du risque; et autres objectifs en matière de gestion fixés par le conseil d'administration (infrastructure, marketing, gouvernance, affaires publiques, etc.).

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus



Gouvernement du Canada

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus



PROTÉGÉ B (une fois rempli)

Observations relatives aux résultats au chapitre de la gestion



Gouvernement du Canada PROTÉGÉ B (une fois rempli)

PARTIE D : RÉSULTATS AU CHAPITRE DES RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE ET L'INTERVENANT

Objectifs fixés de manière à assurer des relations productives et efficaces avec le ministre, le sousministre du portefeuille et les organismes centraux; et objectifs fixés de manière à assurer des relations productives et efficaces avec les autres intervenants désignés par le conseil d'administration.

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus

s.21(1)(b)



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus
•		

s.21(1)(b)

Government of Canada

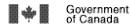
Gouvernement du Canada

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus



Gouvernement du Canada PROTÉGÉ B (une fois rempli)

Observations relatives aux résultats au chapitre des relations avec l'actionnaire et l'intervenant



PROTÉGÉ B (une fois rempli)

PARTIE E : RÉSULTATS AU CHAPITRE DU LEADERSHIP

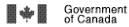
Objectifs qui permettent de constater le respect des valeurs et de l'éthique, en plus de la mise en pratique des autres compétences en matière de leadership établies par le conseil d'administration.

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus

Observations relatives aux résultats au chapitre du leadership

s.19(1)

s.21(1)(b)



Gouvernement du Canada PROTÉGÉ B (une fois rempli)

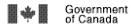
PARTIE F: RÉSULTATS ORGANISATIONNELS

Ces objectifs devraient refléter une priorité actuelle du gouvernement ou des sociétés d'État. L'objectif sera communiqué annuellement au nom du gouverneur en conseil, et les résultats seront évalués et récompensés en fonction des résultats obtenus et du degré avec lequel la société a été en mesure de contribuer à la réalisation de ces priorités.

Objectifs	Mesures du rendement	Résultats obtenus



Government Gouvernement of Canada du Canada



PROTÉGÉ B (une fois rempli)

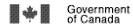
Observations relatives aux résultats organisationnels



Gouvernement du Canada PROTÉGÉ B (une fois rempli)

PARTIE G : COTE ET RECOMMANDATIONS	
Cote de rendement :	
√a pas atteint	
A atteint –	
₹ atteint	
A atteint +	
4 surpassé	
Rémunération à risque recommandée (%) :	
Progression dans l'échelle salariale recommandée (%) :	
PARTIE G : SIGNATURES	
Président du conseil d'administration	Date
Premier dirigeant	Date

Une fois rempli, veuillez transmettre l'original au ministre titulaire du portefeuille, et faire parvenir des copies au sous-ministre du portefeuille et au sous-secrétaire du Cabinet (Personnel supérieur et renouvellement de la fonction publique), BCP.



PROTÉGÉ B (une fois rempli)

ANNEXE I

PROTÉGÉ B (une fois rempli)

ANNEXE II

Pages 251 to / à 252 are withheld pursuant to sections sont retenues en vertu des articles

19(1), 21(1)(b)

of the Access to Information Act de la Loi de l'accès à l'information